

ANNEXE B

QUESTIONNAIRE DE VÉRIFICATION PRÉALABLE

L'objet du QVP est d'aider à établir les risques associés à une relation d'affaire avec des partenaires potentiels, et d'évaluer la force et la complexité de leurs programmes de conformité. Ceci est extrêmement important au regard de la législation applicable en matière de conformité, HES pouvant être tenu des actes d'un Tiers, même s'il n'y a pas faute de la part de HES.

Lors de l'envoi du questionnaire à des Tiers potentiels, insistez sur le fait que :

- Les réponses doivent être conformes à la vérité, au mieux de leur connaissance, donnant autant d'informations que possible ;
- Le questionnaire complété doit être signé et renvoyé à HES ;
- En cas de changement quant aux réponses données, le Tiers doit en informer HES immédiatement et envoyer un questionnaire mis à jour ;
- Toutes les informations seront traitées dans la plus stricte confidentialité ; et que
- Les réponses négatives n'excluent pas nécessairement l'établissement d'une relation d'affaires entre HES et le tiers en question.

Au cours de ce processus de vérification préalable, il peut être utile de se référer à notre Liste d'Alertes. Bien qu'elle ne soit pas exhaustive, cette liste d'indicateurs de risques peut être utile lors d'une première évaluation du niveau de risque présenté par une transaction.

Attention : supprimer cette page de couverture avant l'envoi du questionnaire à des Tiers potentiels.

Renvoyer le questionnaire complété et signé au Compliance Officer local et au Chief Compliance Officer.